

La mutuelle pour tous : une avancée majeure pour les CDD de NC la 1ère et Polynésie la 1ère !



Enfin une vraie protection santé pour les salariés non-permanents !

Après des mois de discussions, le SNJ vient d'obtenir une avancée concrète pour les salariés en CDD à France Télévisions en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, qu'ils soient PTA ou journalistes.

Depuis le 1er janvier 2022, la mutuelle Audiens est obligatoire pour tous les salariés de France Télévisions de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie, y compris les non-permanents.

Mais dans les faits ? Les CDD n'étaient couverts que pendant leurs jours de contrat. Un particularisme propre à ces deux territoires, compétents en matière de santé et de droit du travail. Près d'une cinquantaine de salariés étaient concernés.

Résultat : aucune prise en charge le jour où ils allaient – enfin – chez le dentiste, le généraliste ou pour un examen médical. Un comble pour des salariés souvent précaires.



Sauf qu'on ne transige pas avec la santé.

Face à cette situation injuste, le SNJ a interpellé la direction de France Télévisions et Audiens à Paris. Nous avons porté la voix des CDD et nous avons obtenu gain de cause.

► Depuis le 1er avril 2025 (et ce n'est pas une blague !), tous les CDD bénéficient d'une couverture mutuelle pendant un mois à l'issue de chaque contrat, même s'il ne dure qu'un jour.

C'est une victoire pour l'équité, une victoire pour la santé de toutes et tous.

Nous appelons désormais les planificateurs à permettre :

- **Une meilleure répartition des contrats** sur l'année ;
- **Des plannings plus réguliers** pour éviter les ruptures de droits.

Le SNJ restera mobilisé pour garantir une égalité de traitement pour tous les salariés de France Télévisions

Paris, le 3 avril 2025

Vos élus :

Brigitte Whaap
Dave Waheo-Hnasson
Coralie Cochin
David Sigal
Brice Bachon